L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No [illegible], Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 NOVEMBRE 1860.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans, JEUDI MATIN, 29 NOVEMBRE.

ACCIDENT A NOTRE PRESSE.—Un accident est arrivé hier à notre presse au milieu du tirage de notre seconde forme, de sorte que nous n'avons pu faire servir dans la matinée que la moitié de nos abonnés. Nous n'avons pu faire continuer le tirage qu'à une heure avancée; c'est ce qui explique le retard qu'a éprouvé la distribution pour l'autre partie de nos abonnés.

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On [illegible] aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le shérif, à midi, à l'Hôtel de la Cité—Deux terrains dans le faubourg Washington, avec bâtisses.

Par F. Fernandez, à 10½ heures, rue St-Pierre, entre Royale et Bourbon—Beaux meubles, glaces, etc, pour cause de départ.

Par Placide J. Spear, à 4 heures P. M., au No 223, rue Gravier—Beaux meubles en acajou et en noyer.

Par B. Turpin—Eau-de-vie, vins en barriques, liqueurs, etc.

Revue des Etats du Sud.

Il n'y a encore que dans les Etats du Sud aucun acte direct tendant à la séparation, mais seulement des mesures préparatoires telles que des convocations de législatures par les gouverneurs et dans deux Etats (la Caroline du Sud et l'Alabama) un appel au peuple pour l'élection de délégués à des conventions d'Etat. Néanmoins nous pouvons dès à présent passer en revue les différents Etats à esclaves et déterminer leur position dans le mouvement en basant notre appréciation sur les proclamations des gouverneurs et sur les manifestations du sentiment public.

Commençons par la Caroline du Sud—à tout seigneur, tout honneur.—Elle a été la première à arborer son drapeau—"le Palmier"—et elle présente le curieux exemple d'une unanimité remarquable dans ses sentiments. Nous avons déjà donné les phases du mouvement dans cet Etat. Dès le lendemain de l'élection présidentielle, à la nouvelle du triomphe de Lincoln, tandis que les fonctionnaires fédéraux et le sénateur Hammond donnaient leurs démissions, la législature réunie pour nommer les électeurs restait en session et ne s'ajournait qu'après avoir convoqué une convention qui s'assemblera en décembre et prononcera sans aucun doute la séparation de l'Etat.

L'Alabama avait pu en un sens devancé la Caroline, car même avant l'élection la Législature prévoyant la victoire des républicains, avait passé une loi ordonnant au gouverneur de convoquer une convention aussitot que Lincoln serait élu. On sait que le gouverneur Moore a déclaré qu'il ne ferait cette convocation qu'après le vote des électeurs qui doit être envoyé à Washington le premier lundi de décembre. La majorité du peuple de cet Etat est en faveur d'une séparation immédiate.

Sur les treize autres Etats du Sud, il y en a sept dont les gouverneurs ont convoqué les Législatures en les engageant à appeler des conventions d'Etat. Ce sont la Virginie, la Caroline du Nord, la Géorgie, la Floride, le Mississipi, la Louisiane et l'Arkansas. Dans le Texas, le gouverneur Houston a résisté jusqu'à présent aux sollicitations pressantes des citoyens et aux pétitions, et s'est refusé à réunir la Législature. Les autres Etats à esclaves, le Maryland, le Kentucky, le Tennessee, le Missouri et le Delaware n'ont encore pris aucune résolution, et l'on peut dire que le sentiment unioniste y est tout puissant.

Des sept Etats que nous avons nommés plus haut, il n'y a guère que la Floride et le Mississipi qui paraissent disposés à adopter la politique de séparation isolée. Tous les autres inclinent vers le projet proposé d'une conférence générale du Sud où l'on délibérerait sur la conduite à tenir par tous les Etats à esclaves. La Géorgie qui s'était une des premières lancée avec ardeur dans le mouvement semble vouloir prendre l'initiative de la proposition d'un Congrès du Sud. En Virginie, la législature se réunira prochainement et l'attitude prise par le gouverneur Letcher nous semble exprimer les véritables sentiments de l'Etat. Il pose la Virginie comme médiatrice entre le Sud et le Nord, tout en recommandant aux Etats scissionnaires de rester dans l'Union. Nous avons reproduit la plupart des proclamations de gouverneurs, il nous en parvient deux nouvelles, celle du gouverneur Ellis de la Caroline du Nord et celle du gouverneur Rector de l'Arkansas.

Le gouverneur Ellis s'exprime en termes calmes et mesurés et conseille de recourir aux remèdes pacifiques avant d'adopter des mesures extrêmes. Se fondant sur la communauté des intérêts des divers Etats du Sud et sur la nécessité de conserver les relations amicales qui les unissent, il recommande à la législature qu'il convoque pour le 20 décembre, d'inviter les Etats du Sud à avoir une conférence et il propose l'envoi de délégués aux différents Etats à esclaves pour s'entendre avec eux sur ce sujet.

Voici maintenant un passage de la proclamation du gouverneur Rector de l'Arkansas qui permettra d'en juger l'esprit :

"Pour moi, il n'est pas besoin d'autre justification légale. Cependant, si l'Union était rompue aujourd'hui, laissant les Etats à esclaves debout comme jadis avec des gouvernements souverains et indépendants, on pourrait encore effectuer une réconciliation et arriver à un compromis par la modération et un libre échange de sentiments entre des conventions assemblées respectivement par chaque section de l'Union.

"En conséquence et en vue de la possibilité qui existe d'amener le Nord à revenir sur ses pas et à accorder aux Etats du Sud les droits que leur garantit la Constitution, je ne puis conseiller une action hâtive ou précipitée dont le but serait une séparation finale des Etats et une rupture de l'Union."

Il ajoute cependant que si un Etat se séparait l'Arkansas devrait lui accorder son appui contre toute tentative de coercion de la part du gouvernement fédéral, puis il convoque la législature afin que le sujet soit référé au peuple pour avoir son avis.

En Louisiane les désunionistes, quand même sont en minorité, et le sentiment dominant est en faveur d'une conférence générale des Etats du Sud. Dans le Tennessee, des pétitions signées par des hommes influents de tous les partis invitent le gouverneur à réunir la législature et il est probable qu'il accèdera à cette demande.

Ainsi le mois prochain, peu de temps après la réunion du congrès, les législatures de huit des Etats du Sud seront en session et les conventions de deux autres seront sur le point de se réunir. Il y a trois ou quatre plans de conduite présentés au Sud : la séparation isolée des Etats puis leur réunion en une confédération nouvelle est celui que favorise la Caroline du Sud ; une conférence du Sud où une action commune et obligatoire soit pour le présent soit pour l'avenir serait déterminée est celui qui obtient l'assentiment dans la majorité des Etats. Le Kentucky propose de profiter de la majorité anti-républicaine dans le congrès de 1861 pour voter une mesure telle que Lincoln se trouve mis en demeure de choisir entre sa plateforme et la constitution. Enfin il a été question à Washington d'employer la voie légale d'un amendement à la constitution. Ce serait une mise en demeure adressée d'abord aux républicains du congrès et ensuite au peuple du Nord lui-même. Telle est l'état de la question dans le Sud. Le message du président nous fera connaître la semaine prochaine les vues de l'administration et servira peut-être de point de ralliement aux différentes opinions.

EUROPE.

Les malles du Nord ont manqué hier, mais nous avons reçu par l'Express des journaux de New York du 24 novembre contenant les nouvelles apportées par l'Africa. Ces nouvelles vont jusqu'au 10 de Liverpool.

Au banquet du Lord maire de Londres qui a eu lieu le 9 novembre et auquel assistaient mille personnes, l'ambassadeur français, M. de Persigny, a prononcé en réponse à la santé portée au corps diplomatique le discours suivant :

Il est arrivé, par le développement de nos manufactures et de nos intérêts commerciaux, que non seulement nous avons [illegible] nombre d'intérêts en commun, mais [illegible] une partie du monde nous n'avons plus d'intérêt qui soit hostile. Pourquoi donc ces anxiétés, ces soupçons, ces méfiances qu'engendre des deux côtés de la manche chaque incident politique? C'est parce que nous ne pouvons effacer dans un jour les traces de tant de siècles de rivalité et de luttes ; c'est parce que, en dépit de nous-mêmes, et malgré le vouloir, nous sommes, chacun de notre côté, encore trop disposés à envisager les événements du présent à travers le verre grossissant et trompeur des souvenirs du passé. Mais, Dieu merci, la raison, le bon sens et l'intérêt des deux nations tendent chaque jour à dissiper ces mirages, car chaque jour les esprits se laissent de plus en plus clairement et positivement impressionner par cette considération principale qu'ayant tout à perdre et rien à gagner dans une lutte, les deux nations peuvent mutuellement recueillir autant de bienfaits de la paix qu'elles pourraient se faire de tort par la guerre. Cela, messieurs, est la sincère vérité. C'est ce que nous comprenons en France aussi bien que vous le comprenez en Angleterre ; cela, en un mot, est la menace significative de la grande révolution économique que l'empereur vient d'accomplir en France par le traité de commerce, et dont la vaste portée, à mesure qu'elle sera mieux connue et mieux appréciée en Angleterre, confondra les accusations dont nous avons été l'objet et cimentera de nouveau la paix entre les deux pays.

Lord Palmerston et lord Russell ont prononcé quelques paroles, le premier au nom du cabinet, le second au titre de la chambre des communes. L'ambassadeur italien assistait au banquet et son entrée a été saluée par d'enthousiastes acclamations.

On annonçait positivement à Paris que des ordres avaient été donnés pour la formation d'une escadre de [illegible] qui devra être prête à prendre la mer au printemps prochain. Le 9 novembre, la Bourse a été animée et les rentes 3 0/0 ont haussé et fermé à 70 fr. 10. L'encaisse métallique de la Banque de France a diminué de vingt-cinq millions de francs le mois dernier; elle avait déjà diminué le mois précédent de soixante-dix millions. Au commencement de l'automne 1859, l'encaisse était de 650 millions; cette année il n'était plus que de 445. A la Banque d'Angleterre la réduction de l'encaisse a été de quatre millions de livres sterling.

C'est le 8 que Victor-Emmanuel a fait son entrée publique à Naples ayant à ses côtés Garibaldi et au milieu d'un enthousiasme impossible à décrire. A onze heures, il s'est rendu à la salle du trône, où il a été reçu par Garibaldi et son ministère. Le premier ministre en lui présentant le résultat du vote lui a dit :

Sire, le peuple napolitain, assemblé en comices electorales, vous a proclamé roi par une immense majorité. Neuf millions d'Italiens s'unissent aux autres provinces que Votre Majesté gouverne avec tant de sagesse, vérifiant votre promesse solennelle que l'Italie doit appartenir aux italiens.

Le roi a répondu quelques paroles et l'acte d'annexion a été rédigé. La dictature a pris fin et les ministres ont donné leurs démissions.

Le lendemain matin Garibaldi a pris congé du roi d'Italie et est parti pour l'île de Caprera, après avoir été accablé de démonstrations de sympathie par le roi, son état-major les officiers et toute l'armée. Avant de partir il a fait une visite d'adieu à l'amiral anglais Munday. Le même jour le nouveau gouvernement a publié un décret déclarant que les provinces unies de l'Italie ne forment qu'un royaume quant aux douanes. Le commerce entre elles se fera sous le pavillon national comme commerce de cabotage. Les marchandises étrangères arrivant des ports libres de Livourne, Gênes et Ancône, paieront aux douanes les droits fixés par le tarif actuel. Le décret suspend temporairement l'exportation des grains de la Sicile et du continent.

M. Montezemolo est nommé gouverneur-général de Sicile. Lafarina est nommé directeur de l'intérieur en Sicile, et le père Lanza directeur de l'instruction publique.

Une dépêche de Turin du 8 dit que des négociations sont entamées entre le général Fanti et le commandant de Gaete. Les amiraux étrangers ont engagé François II à quitter Gaete pour éviter une effusion de sang inutile.

POSITION DU PRÉSIDENT.—Une dépêche datée de Washington le 23 courant, porte :

Hier dans une conversation le président Buchanan a pris une position décidée contre la séparation. Il a dit qu'il ne pouvait croire que la grande région de l'ouest permît qu'un pouvoir étranger eût en sa possession l'embouchure du Mississipi. La Caroline du Sud, a-t-il dit, désire entrer en conflit avec moi et en versant la première goutte de sang elle espère attirer les autres Etats dans le mouvement. Le Sud a subi des avanies de la part du Nord, mais le contrat social ne doit pas être rompu sans réflexion. Le Sud doit d'abord en appeler à la justice du Nord. Si celui-ci refuse, alors, dit le Président, je serai avec le Sud.

VIRGINIE.—L'Etat de la Virginie a décidément voté pour Bell avec une pluralité de 250 voix.

ALABAMA.—Le vote complet donne le résultat suivant : Breckinridge 48,831; Bell 27,800, Douglas 13,646.

CAROLINE DU NORD.—Le résultat du vote est comme suit : Breckinridge 48,539, Bell 44,990, Douglas 2,701 ; majorité de Breckinridge sur Bell 3,549 et sur les deux 848.

UNE MENTION HONORABLE.—Parmi les noms des officiers français qui se sont distingués à l'attaque des forts de Ta Kou en Chine, nous avons vu avec plaisir figurer à l'ordre du jour le nom du capitaine en génie GALLIMARD, jeune officier de mérite, déjà officier de la Légion d'honneur. C'est le frère d'un estimable négociant résidant à la Nouvelle-Orléans, qui a servi lui-même en Afrique et, dont les services comme officier instructeur ont été fort utiles à l'organisation du bataillon de *Chasseurs-à-pied de la Louisiane*.

THEATRE DE L'OPERA.—Ce soir, troisième représentation du *Trouvère*, par Mmes CONTE-BORCHARDT et LACOMBE et MM. MATHIEU et MELCHISEDECH.

La *Favorite* a obtenu un brillant succès mardi soir. M. MATHIEU, dans le rôle de *Fernand*, a été très applaudi et a partagé les honneurs du rappel avec Mlle LACOMBE. Cette dernière artiste a joué et chanté le rôle de *Léonore* d'une façon très remarquable.

M. Boudousquie lutte avec courage contre la déplorable situation que nous font subir Messieurs les *Lincolnistes*. Plusieurs ouvrages nouveaux sont à l'étude, parmi lesquels nous citerons en première ligne le *Bijou Perdu*, d'Adolphe Adam, en trois actes, et *Le Pirate*, de Bellini—deux opéras qu'on n'a jamais entendus à la Nouvelle-Orléans. La *Marta*, de Flottow, qui a été si goûtée l'hiver dernier, est déjà en répétition et sera probablement jouée lundi prochain, avec l'activité qu'il déploie et les éléments de succès qu'il possède dans sa troupe actuelle, l'habile directeur du théâtre de l'Opéra ne peut manquer de sortir victorieux de la lutte qu'il soutient contre la crise politique et financière.

MACHINE A DESSÉCHER.—On verra aux annonces que MM. AUGUSTIN & THIBAUT, No 7, Front Levée, entre Douane et Bienville, ont à vendre une machine à dessécher avec tous les accessoires. Avis aux habitans de la campagne.

GALERIE DES BEAUX ARTS.—Nous appelons l'attention du public sur l'annonce de MM. A. CONSTANT & Cie qui ont ouvert rue de l'Hopital Nos 20 et 21 une galerie des beaux arts, où sont exécutés les photographies et les portraits de tous genres et de toutes grandeurs.

EQUIPEMENTS MILITAIRES.—MM. GUILBAUX & GIEFERS, 121 Royale, annoncent aujourd'hui dans l'*Abeille* qu'ils sont en mesure de fournir aux compagnies de milice, dans le plus bref délai, tout ce qui concerne l'équipement militaire. Par ce temps où l'uniforme est en hausse et où le sabre et l'épaulette revendiquent la prééminence, il ne sera peut-être pas inutile à bon nombre de nos lecteurs de savoir où ils peuvent s'équiper promptement et à bon marché.

CHAUDIERES CANNELEES.—Nous reproduisons ci-dessous le certificat livré spontanément au *Démocrate de la Pointe Coupée*, par l'agent, l'économe et le sucrier de Mme Vve SIDNEY LACOSTE, au sujet des expériences concluantes qui viennent d'y être faites. Il s'agit des chaudières cannelées du Dr LEFEBVRE, dont l'immense supériorité ne fait plus l'objet d'un doute.

On estime qu'il faut en moyenne trois cordes de bois pour faire un boucaut de sucre ; avec un équipage de six chaudières du nouveau système il n'en faut qu'une corde. La diminution de combustible est donc des deux tiers. Sur une récolte de six cents boucauts, la diminution serait, on le voit, de douze cents cordes, et comme la corde de bois vaut en moyenne trois piastres, le planteur, faisant une semblable récolte, est en mesure, avec les chaudières-Lefebvre, de réaliser par saison une économie d'environ $3,600 ! A ce gain notable on doit ajouter l'économie du travail et l'avantage inappréciable de terminer rapidement la roulaison, puisque la quantité de sucre faite, par vingt-quatre heures, avec le nouvel équipage, est double de celle obtenue avec les anciennes chaudières.

L'attestation ci-jointe est signée des noms les plus honorables. M. Gosserand, gérant de l'habitation de Mme Lacoste, est lui-même planteur sucrier, tandis que MM. Janis et Bueche ont dans toute la paroisse de la Pointe Coupée une légitime réputation de droiture et de probité.

Paroisse de la Pointe-Coupée, *Fausse Rivière*, le 23 nov. 1860.

M. P. A. Roy, éditeur,

Monsieur,

Dans l'intérêt des habitans sucriers, nous croyons devoir rendre compte des résultats obtenus avec l'équipage à *chaudières cannelées* du Dr F. H. Lefebvre, sur l'habitation de Mme veuve S. A. Lacoste. Cet équipage se compose de *quatre* chaudières ; une 48, une 72 et deux 78, et a été monté par M. O. W. Chase, de cette paroisse.

Avec trente cordes de bois, partant à froid, nous avons fait, dans l'espace de 58 heures, vingt cinq boucauts de beau sucre ; et cela avec des cannes très vertes.

L'équipage n'offre aucun inconvénient, et les chaudières se salissent beaucoup moins vite que les chaudières ordinaires—preuve, nous avons fait cent boucauts de sucre sans avoir besoin de les nettoyer.

Nous ne doutons pas qu'avec ces chaudières on ne puisse réaliser tout l'avantage qu'offre l'invention du Dr *Lefebvre*, tant sous le rapport de l'économie du combustible que sous celui de la rapidité et de la facilité de la fabrication, et qu'une corde de bois ne suffise par boucaut de sucre.

L. V. GOSSERAND, agent.
J. H. BUECHE, économe,
JOSEPH JANIS, sucrier.

FATALE AFFAIRE A LAFAYETTE.—Nous apprenons que lundi ou mardi dernier, dans une rixe qui a eu lieu à Vermillonville, entre M. Ernest Martin et M. Lafroy Richard, tous deux de ce même village, le dernier a reçu un coup de pistolet duquel il est mort presque sur le champ.

En l'absence de détails, nous nous abstenons de tout commentaire à ce sujet.

DÉMONSTRATION.—Nous lisons dans l'*Echo de Lafayette* du 17 du courant :

"Deux compagnies de milice (Minute Men), une de cavalerie et l'autre d'infanterie, s'organisent en notre paroisse. Ces deux compagnies comptent déjà soixante hommes, et l'on s'attend à voir tripler le nombre de leurs membres avant un mois." (*Courrier des Opelousas*)

—On achève en ce moment, dit la *Presse*, aux mines du Creusot une machine à casser les pierres pour l'entretien des routes, dont on espère les plus heureux résultats. En un instant, des blocs énormes sont réduits en morceaux dont on peut déterminer d'avance la grosseur. Au Creusot, on compte l'employer à broyer le minerai.

Dépêches Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles de Washington.

Washington, 28 novembre.—Le cabinet a délibéré hier sur le message du Président. S'il se prononce contre le droit de séparation, le secrétaire Cobb se retirera peut-être. M. Thompson restera. M. Holt est certainement opposé à la séparation. Le sénateur Pierce du Maryland est en faveur d'une convention du Sud.

On assure positivement que le Président de la Cour Suprême Taney se propose de donner sa démission. Dans ce cas on pense que l'avocat-général Black sera nommé à sa place.

Siége de Gaete.

Les troupes italiennes marchaient rapidement dans la direction de Gaete, et on pensait que cette ville allait être bombardée prochainement. On s'attendait au départ de l'ex-roi de Naples François II.

Avis des Banques.

Augusta, Géorgie, 27 nov—Les courtiers changeurs ici refusent de changer les billets de toutes les banques du dehors.

Macon, Géorgie, 27 nov—La banque des Manufacturiers a suspendu ses paiements en espèces et entrera probablement en liquidation.

Suspension de Banques à Charleston.

Charleston, 28 nov.—Les banques: State Bank of South Carolina, Bank of the State of South Carolina et Rail-Road Bank ont suspendu aujourd'hui leurs paiements en espèces. La banque Planters' and Mechanics suspendra demain.

MARCHÉ MONÉTAIRE DE NEW YORK.—New-York, 28 nov.—Le marché monétaire s'améliore et les transactions sont plus actives. Le change sterling est fermé à 105, prix demandé pour les bills des banquiers.

NOUVELLES D'EUROPE Deux jours plus récentes.

ARRIVÉE DU CITY OF BALTIMORE.

New York, 27 nov.—Le steamer *City of Baltimore*, parti de Liverpool le 14 et de Queenstown le 15, est arrivé ici aujourd'hui. Les nouvelles qu'il apporte sont d'un jour plus récentes que celles de l'*Arago*.

Marchés européens.

Liverpool, 14 nov.—Les ventes de coton aujourd'hui se sont bornées à 3000 balles. Le marché a fermé avec lourdeur. Les prix sont plus faciles, mais sans changement dans les cours de vendredi.

Londres, 14 nov.—Les fonds anglais ont de nouveau baissé. Les consolidés au comptant ont fermé aujourd'hui à 92 7/8 à 93 1/8.

NOUVELLES D'EUROPE de trois jours plus récentes.

ARRIVEE DE L'ARABIA A HALIFAX.

RETOUR DU PRINCE DE GALLES.

Hausse dans le coton.

Halifax, 28 novembre.—Le steamship *Arabia*, capitaine Stone, est entré dans le port aujourd'hui.

L'*Arabia* ayant quitté Liverpool le 17 et Queenstown le 18, apporte des nouvelles de trois jours plus récentes que celles reçues à New York par le *City of Baltimore*.

STEAMSHIP EN VUE.—Le steamship City of Washington était par le travers de Queenstown le 17 courant, venant de New-York d'où il est parti le 3 courant.

Marché au coton de Liverpool.

Liverpool, 17 novembre.—La circulaire des courtiers rapporte que les ventes de coton pour la semaine qui vient de s'écouler s'élèvent à 44,000 balles dont 12,000 pour la spéculation et 3,000 pour l'exportation. La livraison faite au commerce a été d'environ 29,000 balles.

Les affaires de la semaine étaient fermes à l'ouverture, mais elles ont clos lourdement à des prix irréguliers. Toutes les qualités ont légèrement baissé. Les inférieures ont subi une baisse de 1/4 à 3/8 d.

Les affaires sont presque suspendues par suite de l'augmentation du taux de la banque.

CEREALES ET PROVISIONS.—Liverpool, 17 nov—MM. Richardson, Spence & Co, rapportent une baisse sur les céréales. Le marché aux provisions a été calme durant la semaine.

MARCHÉ MONÉTAIRE DE LONDRES.—Londres, 17 novembre.—La banque d'Angleterre a élevé son taux à 6 0/0.

Les consolidés ont fermé à 93 1/8 à 93 1/4 pour argent, et 93 1/4 à 93 3/8 à l'escompte.

Grande Bretagne.

L'*Arabia* apporte la nouvelle de l'arrivée du prince de Galles dans ses foyers, après avoir heureusement traversé l'Atlantique.

Marché de New-York.

New-York, 28 novembre.—La circulaire de Wetherspoon, Langford & Cie qui est expédiée aujourd'hui par le *Canada* partant de Boston, dit que le marché au coton est très irrégulier. Elle cote middling Orleans à 11 c.

Le change sterling a été hier l'objet d'une bonne demande à 103 à 104 pour traites de banquiers, 101 à 102 pour celles du commerce. Les francs, papier de choix, se vendaient à 5f 35.

CHRONIQUE LOCALE.

Un mystère.—Le chef de la Police essaie d'éclaircir un mystère. Il s'agit de la disparition d'un jeune homme qui, on le croit, a été victime d'un odieux attentat.

Dimanche dernier, à dix heures du soir, un jeune homme de vingt ans gardait sur le quai une partie du chargement d'un navire amarré en face du poteau No 33. Deux individus s'approchèrent de lui, firent avancer une charrette, en même temps [illegible] se trouvaient deux hommes [illegible] prendre du fret [illegible].

Le [illegible], mais les individus avaient déjà [illegible] la charrette [illegible].

Au bout d'une heure, le second revint sur le wharf [illegible].

On n'a plus entendu parler du jeune homme depuis ce soir-là. On ignore son nom. Nous apprenons que c'est le fils des propriétaires du navire.

Bigamie.—Joseph Madden a comparu hier devant le recorder du Premier District sous prévention de bigamie. Il a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution le 6 décembre.

La plainte est formulée par Mary Ryan, domiciliée à l'angle des rues Calliope et Franklin.

Mme Ryan déclare qu'elle a été mariée à Madden, le 11 novembre 1853 à la Nouvelle-Orléans, par le Rév. C. Mahenhaut, curé de l'Eglise Ste-Marie, et que, sans avoir obtenu de divorce, Madden s'est remarié.

Mort.—Patrick Holland, alias Owens, que Wm Honor a poignardé, lundi matin, est mort à l'hôpital de Charité. L'autopsie du cadavre a été faite. L'enquête est fixée pour ce matin.

L'inculpé, ses complices et deux témoins sont en prison. Il sera probablement difficile d'établir un meurtre. La police n'a néanmoins lieu de croire que c'était un plan arrêté d'assassinat et de vol et que Holland a été pris pour un autre homme qui avait sur lui une somme de treize cents piastres.

Première Cour.—A la demande du ministère public les affaires "l'Etat vs James Reed" et "l'Etat vs Philippe Sary" ont été renvoyées à une autre époque.

Charles Burke s'est reconnu coupable de larcin.

John Whalen, alias Carroll, s'est reconnu coupable d'assaut et batterie.

Recorder du Deuxième District.—V. Minoux a été envoyé devant la Première Cour de District pour obtention de marchandises à l'aide de faux prétextes.

Un affidavit accuse Joseph Ling d'avoir battu Mary Thompson et d'avoir fait de la résistance à l'officier Bignami qui l'a arrêté.

John Sullivan est accusé de vol d'un tablier au préjudice de François Perreaux, au marché à la viande.

Acquittement.—Isaac C. Scott, matelot du navire *Kate Prince*, capitaine E. A. Goodrich, a été acquitté devant le commissaire des E. U. Phillips, sous la charge d'avoir tué le premier maître Thomas B. Sullivan. Il a été acquitté, l'homicide ayant été commis dans le cas de défense personnelle.

Fausse alarme.—Une fausse alarme a été donnée hier soir à 11 heures, par le télégraphe de la compagnie Philadelphia No 14.

Arrestation de voleurs.—Les officiers spéciaux Fisk et Ryan ont arrêté hier soir, rue Dryades, un voleur anglais nommé John Lewis et un Irlandais de la même catégorie, nommé John Hunter alias Yellow Jack. Lewis avait sur lui une belle montre de chasse signée Thomas [illegible], Londres, No 5760 et Hunter une montre, patente anglaise de chasse, No 17,197.

Un homme violent.—Le recorder Emerson a envoyé devant la cour criminelle Geo. M. Beatty sous l'accusation d'assaut et batterie sur la personne d'Emmanuel Brett, à l'hôtel des Marchands. Mme Brett étant intervenue, l'accusé l'a jetée et traînée par les cheveux ; il a également battu une jeune servante, Catherine ; [illegible] il a jeté au bas des escaliers le [illegible] de l'hôtel.

Mari peu affectueux.—John Tawbe a été mis sous caution, hier, sur la plainte de son beau-frère, Simon Kesselring, qui l'accuse d'avoir [illegible] et maltraité sa femme, et de l'avoir chassée de sa maison en la menaçant d'un couteau. Tawbe répondra le 7 décembre [illegible].

OURAGAN EN FRANCE.—Nous trouvons dans le *Messager du Midi*, de Montpellier, les détails suivans sur l'ouragan qui a dévasté une partie du département de l'Hérault pendant la nuit du 26 au 27 octobre, et dont ce journal nous avait apporté la première nouvelle :

La tempête a débuté dimanche soir, à Clermont l'Hérault, par une pluie diluvienne qui a bientôt transformé en torrents les rues de la ville, les ruisseaux des environs, et fait déborder l'Ergue. A l'impétuosité des eaux se joignaient les secousses de rafales extrêmement violentes.

A Clermont, huit maisons se sont écroulées, et on a à déplorer la mort de quatre personnes, dont un enfant, emportées par le courant. L'hospice a été inondé; des établissements industriels ont été envahis et de grandes quantités de marchandises enlevées ou avariées. Sur la route de Béziers à Carcassonne, les ponts de la Dourbie, du Rhône, et ceux qui font partie de la route de Clermont à Montpellier, ont été détruits ou fortement endommagés. A Canet, les eaux ont dépassé en hauteur les plus fortes inondations. Le quartier appelé le Barri a été entièrement envahi. Cent cinquante muids de vin environ, ainsi qu'une grande quantité de marc, ont été perdus. A Ceyras, les digues du pont de l'Ergue sont renversées ; à Nébian, trois maisons ont été détruites. A Villeneuvette, le chemin de grande communication est impraticable.

A Béziers est survenu un affreux malheur ; les eaux, [illegible] du côté de la vallée, à peu de distance de la cathédrale, ont renversé un rempart, qui est tombé comme un bloc énorme sur le plancher d'une vieille maison située au-dessous et qui s'est écroulée. Deux charretiers, Pierre Raynaud, âgé de quarante-sept ans, et Louis Vivarès, âgé de vingt-sept ans, ancien militaire, qui revenaient du service après avoir fait les campagnes de la Crimée et d'Italie, ont été trouvés dans les décombres. De l'enceinte des corps, il semble résulter que ces deux infortunés ont été surpris par la mort dans leur sommeil.

Dans une partie de l'arrondissement de Béziers, la pluie a duré deux jours avec une grande intensité. Elle a occasionné des dégâts considérables à la chaussée de Montagnac et au pont sur la Boyne, près de Sérignan.

Sur le territoire de la commune de Pézenas, la Peyne a débordé et atteint une élévation qui dépasse de 60 centimètres les plus fortes crues que l'on connaisse.

A Saint-Thibéry, les rues offrent l'aspect de véritables canaux, d'une profondeur de 2 mètres 50 centimètres. L'église a été envahie jusqu'à la hauteur de 70 centimètres.

Florensac a été presque entièrement envahi par les eaux. Trois maisons se sont écroulées, et sous les ruines de l'une d'elles on a trouvé le cadavre de deux enfans.

La crue de l'Hérault a eu lieu près l'Agde avec une rapidité foudroyante. Une barque, surprise au moment où elle passait sous le pont de St-Basile, s'est trouvée si fortement engagée qu'elle ne pouvait ni avancer ni reculer, et qu'il a fallu démolir le tablier pour la sauver d'une destruction certaine.

L'écluse de Prades a été emportée ; les salines du Bagnas ont beaucoup souffert et un moment on a pu craindre de grandes pertes, l'eau ayant gagné le pied des *gamelles*. Beaucoup de personnes ont été surprises dans les champs par cette soudaine inondation. Elles ont pu être recueillies par des embarcations. A Bessan, on a repêché le cadavre d'un homme.

Dans ces tristes circonstances, la population d'Agde a donné de nouvelles preuves de courage et d'humanité. On signale le dévoument digne d'admiration de deux patrons de barques Achille Cazeneuve et Jean Raynaud, qui, s'engageant dans une frêle embarcation au milieu des rapides courants de la plaine, ont sauvé successivement sept personnes sur le point d'être englouties, un homme, sa femme et sa fille, succombant à la fatigue et à l'épouvante dans une nacelle qu'ils n'avaient plus la force de diriger, et enfin des malheureux menacés d'une mort imminente dans une maison battue par les flots, dans le voisinage de l'écluse Ronde.

Ces deux braves mariniers, redoublant d'efforts, n'ont cessé pendant le reste de la journée de parcourir le pays pour arracher à la mort de nouvelles victimes et porter des vivres à ceux qui étaient cernés par l'inondation.

FAITS DIVERS.

—On lit dans l'*Espana* de Madrid du 28 octobre :

"D'après nos renseignements l'évacuation de Tétuan par l'armée espagnole aura lieu pendant le mois de novembre. Les Maures auront alors payé que 240 millions de réaux à compte sur les 400 millions de réaux de l'indemnité de guerre. Pour payer le reste, le gouvernement leur a concédé un délai de quatre ans. Les Marocains paieront 4 pour cent d'intérêt pour les sommes restant à payer."

—On lit dans le *Journal de Constantinople* du 20 octobre. "Jeudi, à une heure et demie après minuit, deux secousses de tremblement de terre assez fortes, et allant du sud au nord, ont été ressenties à Constantinople."

—On écrit de Francfort, le 20 octobre, à la *Gazette d'Elberfeld* :

"Aujourd'hui, à deux heures et demie du soir, un incendie a éclaté à Hombourg, dans la grande salle à manger de l'établissement des eaux, où on venait de mettre le couvert pour le repas de noces du directeur de la Banque. Le feu se propagea avec tant de rapidité qu'en peu d'instans cette belle salle, dont les peintures seules ont coûté plus de 100,000 fr., fut réduite en cendres, ainsi que le théâtre y attenant, où la troupe française devait ouvrir ses représentations le lendemain.

"Le feu a pris, dit-on, par suite d'un essai des tuyaux de gaz du théâtre."

—On lit dans l'*Union bretonne* :

"Une affaire grave a été portée mercredi devant le tribunal de police correctionnelle.

"Il y a quelques semaines, la ville de Nantes s'est fort émue d'un sinistre financier qui la frappait d'une manière inattendue. M. Moulnier-Desplanchet, faisant des spéculations sur les propriétés territoriales et sur les farines, venait de déposer son bilan, qui présentait un passif de 1,300,000 francs et un actif à peu près nul. Une déclaration de faillite s'en suivait, et M. Moulnier-Desplanchet était provisoirement incarcéré à la prison de Nantes.

"Après une instruction laborieuse, qui a relevé contre lui des faits nombreux d'abus de confiance et d'escroquerie, M. Moulnier-Desplanchet comparaissait devant le tribunal de police correctionnelle.

"Assis sur le banc des prévenus, il n'est pas assisté d'un défenseur.

"Son interrogatoire révèle qu'il a perdu depuis deux ans environ 790,000 fr. à la Bourse de Paris, et que ses pertes de jeu dans des cercles de la ville atteignent le chiffre de 90,000 fr.

"De nombreux témoins ont été entendus sur les faits reprochés au prévenu, qui avoue la plupart des circonstances à sa charge, tout en s'efforçant de les expliquer en prétendant que, sans les pertes énormes qu'il a subies à la Bourse, il eût été en mesure de désintéresser ses créanciers.

"L'affaire occupera vraisemblablement plus d'une audience."

—M. le ministre de l'intérieur accorde un secours de 630 francs à Mme Louarn, de Bannalec (Finistère), pour l'indemniser des frais de justice qu'elle a dû payer à l'occasion de la condamnation de son mari, dont l'innocence a été reconnue.

—On écrit de Saint Ouen-les-Parey au *Journal des Vosges* : Un affreux accident a eu lieu, le 25 octobre, dans cette commune. Le neveu du curé, un enfant de dix ans, se trouvait à l'église quand on sonnait l'Angelus ; s'étant approché, il fut pris par une des cordes au moment où elle remontait, et la cloche l'emporta dans son mouvement ascensionnel. Deux fois la tête revint frapper les dalles avant que le sonneur eût pu arrêter la volée. Deux heures plus tard, la victime de cet accident succombait aux suites d'une congestion cérébrale.

—Plusieurs journaux des départements signalent comme infaillible un procédé très simple pour guérir la météorisation des bestiaux : on délaye une cuillerée de chaux éteinte dans un demi-litre d'eau, et on fait avaler la liqueur au bœuf ou à la vache malade. Si au bout d'un quart d'heure l'animal ne commence pas à désenfler, on lui donne une dissolution de chaux, en mettant seulement un quart de litre d'eau. Pour un mouton, les doses de chaux et d'eau doivent être réduites au quart.

—Des détachements de militaires allemands et belges dirigés sur [illegible] étrangère, par suite d'engagements [illegible] contractés à Lille, continuent d'être [illegible] plus fréquents depuis quelque temps [illegible]. Hier encore un détachement nombreux de ces militaires, conduit par des sous-officiers et des caporaux français, pris dans les corps de la garnison de Lille, arrivait à Paris par les voies rapides, se dirigeant sur Marseille, où il devait s'embarquer pour l'Algérie, sa destination.

—On écrit de Saint-Pétersbourg à l'Office correspondance : On a déjà eu à déplorer plusieurs accidents produits par les projectiles creux répandus autour de Sébastopol pendant le siège. Tout dernièrement deux voyageurs russes nommés Molkoff et Ivanoff, visitant l'ancien bastion No 4 de la ligne de défense, trouvèrent une bombe à piston. Ils la relevèrent pour la regarder, puis ils la laissèrent tomber à terre ; la chute se fit malheureusement du côté du piston, et aussitôt la bombe éclata. Les deux voyageurs furent atteints par les éclats du projectile. Ivanoff en mourut sur le coup, et Molkoff fut transporté à l'hôpital horriblement mutilé. Les blessures sont tellement graves qu'elles laissent peu d'espoir de le sauver.

Par suite des incendies considérables qui ont dévoré les forêts de la Russie dans le gouvernement de Penza, pendant l'été dernier, un grand nombre d'ours sont restés sans asile ni refuge et se sont répandus dans les villages. A présent ces animaux se sont tellement enhardis qu'ils envahissent les maisons et font des ravages épouvantables. Plusieurs habitants ont été dévorés en plein jour.

CHINE.

On lit dans la *Patrie* :

"Les dépêches de Chine nous apprennent que les ambassadeurs, les généraux en chef et les amiraux français et anglais étaient arrivés le 26 août à Tien-Sing, et que les premières conférences devaient commencer le 28 dans cette ville.

"La division légère de l'escadre française mouillée dans le Péi-ho près du port se composait des canonnières à vapeur *Dragonne, Alarme, Avalanche, Mitraille, Fusée, Shang-haï, Bang-kok*, et des jonques-transports *Tien shah* et *Camilla*. On pensait que le traité de paix serait signé dans le courant du mois de septembre. On croyait également que le général de Montauban allait envoyer des troupes au Cambodge pour augmenter la garnison de Saigon et dégager entièrement cette place, que l'armée cochinchinoise cherchait à investir.—

Les journaux anglais publient les pièces diplomatiques échangées entre lord Elgin et les autorités chinoises avant et après la prise des forts du Péi-Ho pour amener l'ouverture de négociations de paix. Nous empruntons à ces documents le rapport suivant adressé à l'ambassadeur par M. Parkes, aussitôt après son arrivée à Tien-Tsin, où il s'était rendu avec l'amiral Hope pour préparer dans cette ville les logements des troupes alliées et des envoyés d'Angleterre et de France :

"Tien-Tsin, 26 août.

"Mylord, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant des renseignements qui sont venus à ma connaissance sur les événements des trois derniers jours :

"Après avoir quitté Votre Seigneurie dans la matinée du 23, je me suis rendu auprès de l'amiral Hope, qui remonta le Péi-Ho à bord du *Coromandel*, accompagné d'une division de cinq canonnières. A deux heures de l'après-midi, nous passâmes les forts de Shwang-Keang, qui étaient désertés. Le peuple, qui nous regardait passer du rivage, loin de manifester aucun sentiment d'hostilité, nous donnait des preuves de sa bonne volonté en tirant, de lui-même, les cordes que nous devions de temps en temps lancer sur la rive, et aussi en apportant des fruits et des légumes frais aux barques qui étaient envoyées à bord pour ce service.

"A sept heures du soir, notre petite escadre jeta l'ancre à un point situé à dix milles au-dessous de Tien-Tsin, et j'y eus l'occasion de converser avec un certain nombre de personnes considérables qui avaient été envoyées en députation par la ville pour présenter leurs hommages aux commandants alliés.

"J'appris d'elles que les autorités n'avaient pas l'intention de défendre les immenses travaux qui avaient été récemment élevés par Sang-Ko-lin-sin, pour la défense de Tien-Tsin, et que les deux garnisons et les canons avaient été retirés. Sang Ko-lin sin lui-même avait passé par cette place la veille avec un petit corps de 100 ou de 200 cavaliers, et le vice-roi Hangfoo était aussi arrivé de Taku, aujourd'hui à midi.

"L'amiral Hope ayant pris la décision, à la réception de cette nouvelle, d'occuper Tien-Tsin avec le peu de forces qui l'accompagnaient les canonnières poussèrent en avant le jour suivant, et après avoir débarqué un certain nombre de marins aux deux forts qui dominent la ville de Tien-Tsin, il arriva vers deux heures devant la ville. Plusieurs officiers subalternes arrivèrent avec des messages polis de la part de leurs supérieurs, et l'amiral pria, en réponse, le vice-Roi de venir lui-même au *Coromandel*. Son Excellence arriva sans hésitation ; elle était accompagnée des officiers qui ont reçu l'ordre d'accompagner Votre Seigneurie à Pékin. L'amiral Hope les informa qu'il devaient considérer Tien-Tsin comme se trouvant en possession des forces alliées, que la population serait scrupuleusement protégée et que les autorités civiles pourraient rester dans l'exercice de leurs fonctions : il leur montra en même temps une proclamation que j'avais préparée sous sa direction dans le but d'apprendre au peuple ce changement de position. Le vice-Roi et ses compagnons firent un essai inutile pour engager l'amiral Hope de les considérer comme les gouverneurs de la ville. Pendant que cette entrevue avait lieu, un certain nombre de soldats de marine s'emparèrent de la porte est de la ville, en faisant flotter les drapeaux anglais et français, et la proclamation dont il est question plus haut y fut affichée.

"L'amiral ayant exprimé le désir que je restasse à Tien-Tsin pour agir avec le capitaine M'Clevert, selon que les circonstances pourraient le rendre désirable, j'allai m'assurer de l'état de la ville. Ayant découvert la résidence temporaire du vice-Roi et des commissaires, j'eus une conversation longue et amicale avec eux, sur la position des affaires.

"Mon but était de leur prouver qu'il dépendait du gouvernement chinois d'arrêter le cours des hostilités qu'il avait provoquées par sa mauvaise foi, et qu'il suffisait pour cela de se soumettre sans conditions aux termes de la lettre de Votre Seigneurie du 17 de ce mois ; j'ajoutai que tout retard de le faire ne pouvait que leur attirer des dangers.

"Le vice-Roi me dit qu'il avait envoyé cette lettre à Pékin dès qu'il l'avait reçue, mais qu'il n'avait été mis en possession, depuis, d'aucunes instructions particulières. Je fis remarquer que pendant ce court intervalle tous les forts de Taku et de Tien-Tsin étaient tombés et que notre armée était maintenant en marche. Ces remarques provoquèrent de leur part de nombreuses assurances personnelles de leur désir de voir rétablir la paix, etc.

"Ayant appris qu'une commission pour les vivres avait été formée par Sang-Ko-lin-sin, à Tien-Tsin, je priai le vice-Roi de donner aux habitants notables de la ville qui composaient cette commission l'ordre de veiller à l'approvisionnement de nos troupes en leur procurant des provisions fraîches ; avant que le soir ne fût venu, j'eus aussi la satisfaction d'organiser avec plusieurs membres de cette commission la manière de nous approvisionner de grandes parties de bœufs, de moutons, de fruits et de légumes.

"Le jour suivant, le 25, le premier convoi de provisions qui avait été ordonné fut ponctuellement délivré et le comité me rendit d'autres services en cherchant une habitation convenable pour Votre Seigneurie ; de plus, il entreprit la réparation d'un autre bâtiment qui pouvait être utile au service public.

"Dans une entrevue que j'eus avec le commissaire Hangke, il me montra un édit impérial daté de la veille, lequel nommait Kwei leang et Hangfu, le vice-Roi, commissaires impériaux chargés de traiter avec Votre Seigneurie ; le premier des deux avait l'ordre de se rendre par poste à Tien Tsin.

"Je passai la plus grande partie de cette journée à visiter plusieurs des rues de la ville et le pays environnant, et partout où j'allai, bien que je ne fusse accompagné par aucune garde, le peuple me reçut très amicalement et ne se montra guère alarmé du nouvel état des choses. Je remarquai que les femmes étaient menées hors de la ville, mais les bœufs, les moutons, le fourrage y étaient introduits en grandes quantités et la plupart des boutiques restèrent ouvertes. Dans une localité, à Peit-sang, à 5 milles de Tien-Tsin, trois à quatre cents villageois se mirent rapidement à l'œuvre, à ma demande, pour vider des locaux qui, selon moi, pouvaient devenir nécessaires pour l'accommodement de nos troupes.

"J'ai remarqué que le vice-roi a fait retirer des rues, comme je l'en avais prié, les récentes proclamations hostiles de Sang Ko lin sin. Une d'elles attira plus spécialement mon attention : elle ne datait que de six jours. Le peuple y était informé que les alliés avaient été vaincus et qu'ils demandaient maintenant la paix. Que le peuple ne devait, par conséquent, concevoir aucune alarme, ni fuir la ville.

"Ce matin, j'ai eu de nouveau l'occasion de voir le commissaire Hangke et il me montra un édit impérial qui prive Sang Ko lin sin de sa plume de paon à trois œils et de sa position honoraire dans la garde du corps. L'édit emploie le mot de : légère punition. J'ose. etc., etc.

"HARRY, S. PARKES.

"*A lord Elgin.*"

Décédé hier, à six heures du matin RAYMOND CAZEAUX, âgé de 80 ans, né à Bigenzac, département de La Gironde (France) et depuis 1816, habitant de cette ville. Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu ce matin à 9 heures et demie. Son corps est exposé à sa dernière demeure rue Girod 136.

☞ L'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER.—Ce remède d'un goût agréable a une influence bienfaisante sur l'estomac, le foie et les organes excrétoires ; il leur donne de la force et les purifie. La dyspepsie, quoiqu'en soit le caractère ne peut lui résister. [illegible] HOSTETTER & SMITH.

Troches de Brown pour les bronches.

☞ Nous les avons trouvées excellentes pour calmer l'irritation des bronches et l'enrouement causé par le rhume. [illegible] —*Christian Watchman.* [illegible] —*Dr. G. F. Bigelow.* [illegible] A vendre par tous les droguistes. A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, agens généraux, Nos 21 et 151, rue de Chartres. 10 nov—1m

L'AMER STOMACHIQUE

Végétal et fortifiant,

DE CROOKES,

COMPOSÉ D'HERBES AROMATIQUES, PAR UN MEDECIN EMINENT,

Protège le système contre les fièvres accablantes qui sévissent dans notre climat.

Cet amer stimule et régularise les organes de la digestion, fortifie l'estomac et purifie le sang mieux que toutes les autres préparations. [illegible] L'AMER STOMACHIQUE VEGETAL DE CROOKES [illegible] L'Amer de Crookes se trouve chez tous les pharmaciens, marchands, épiciers et dans toutes les grandes buvettes.

CINQ CENTS DOUZAINES à vendre par B. TURPIN, Rue Vieille-Levée, No 55. 20 oct—J V et S

AVIS.

☞ Le navire américain RACHEL, capitaine Mair, venant de Bordeaux est en débarquement au poteau 28, 2me district. Les consignataires sont priés de venir prendre livraison de leurs marchandises dans les cinq jours suivants, sinon elles seront envoyées au magasin public à leurs frais et risques. 28nov

SOCIEDAD MENORQUINA DE BENEFICENCIA.

CONFORME à lo prevenido por el reglamento de dicha Sociedad, los miembros que la componen se reunirán en asamblea general el domingo 2 de diciembre, à las 4 horas de la tarde, en la residencia de Dn Jaime Febrer, esquina Union y Bons Enfans, para la eleccion de los oficiales que deben administrarla durante el año. Por orden del Presidente. G. SEGUI Y GAHONA, Secretario. 29 nov—au lvr d

DEMANDE DE NOURRICE.

ON demande une nourrice. Une femme de couleur serait préférée. S'adresser dans la rue Gravier, No 84, au troisième, ou dans la rue de l'Hôpital entre Claiborne et Derbigny. 29nov

MANUFACTURE D'ÉQUIPEMENT MILITAIRE DU SUD. GUILBAUX & GIEFERS,

121 Rue Royale, 123.

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils sont prêts à entreprendre toute sorte d'équipements pour compagnies militaires et à les fournir dans le plus bref délai.

AUSSI, par arrangement pris avec M. [illegible], de Philadelphie, ancienne maison Lacy & Co, de Philadelphie, ils ont le dépôt des fusils [illegible]. 29 nov

UNE dame Française pouvant fournir de bonnes recommandations, cherche une place [illegible]. S'adresser dans la rue Bourbon, No 18. 29nov—3f

PRIX COUTANT. AVIS AUX CONFISEURS.

NOUS avons l'honneur d'informer Messieurs les confiseurs de la ville et ceux de la campagne que nous attendons par le navire Pocol, venant du Havre, un magnifique assortiment de pastillages [illegible]. LION & ANDREE, 54 et 56, rue Royale.

Citrons! Citrons!

CINQ CENTS caisses citrons, en débarquement du navire City of Bath, de Messine, à vendre par LANATA, frères, 9 et 11, rue Jefferson. 26 nov

Fruits au jus et à l'eau-de-vie.

CENT caisses fruits au jus; 100 do fruits à l'eau-de-vie, en débarquement du navire Rachel, de Bordeaux, à vendre par LANATA, frères, 9 et 11, rue Jefferson. 28 nov

CHANGE SUR PARIS, direct, à vue ou à 60 jours de vue. A vendre par J. & J. TARDOS, 49, Vieille Levée. 28 nov

UN jeune homme venant d'arriver d'Angleterre, désirerait prendre pension dans une famille créole [illegible]. 24 nov—6t

BITTERS—300 caisses bitter des Arabes, à vendre par F. SANCHO, agent général, No 209, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe. 16 sep

SUCRES, concassé, pulvérisé et pains de sucre—300 [illegible] JOS. H. & I. N. MARKS, Rue Nouvelle Levée, Nos 43, 45 et 47. 12 oct

$15 de récompense.

Pour l'arrestation de la mulâtresse AMELIA, âgée de 30 ans, partie marronne depuis le 12 novembre 1860. [illegible] O. MARIGNY, 477, rue Claiborne.

$10 de récompense.

PARTIE marronne vers le 18 courant, la mulâtresse JOSEPHINE, âgée de 40 à 45 ans [illegible] Vve BLOT, 46, rue Dauphine.

CHARBON de bois, pulvérisé—30 boucauts, attendus par la goëlette R. W. Tell, arrivée de Philadelphie, à vendre par E. LAMBERT, rue des Magasins, No 55, ancien 62.

SAUMONS épicés—Venant d'être reçus : 5 douzaines [illegible] à vendre par DUNTZE & Co, encoignure Royale et Conti.

ATTENTION.

☞ Vente par le shérif de propriété améliorée de valeur, dans le 3me District. Nous appelons l'attention publique sur la vente qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune, par le ministère du shérif, de deux beaux terrains contigus avec les améliorations qui s'y trouvent, ces terrains formant l'angle des rues des Bons-Enfants et Louisa, 3me District. Pour les détails et les conditions, voir aux annonces.

☞ Vins de Bordeaux en barriques, &c.—Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan par Bernard Turpin, de vins de Bordeaux en barriques, Kirsch, liqueurs, &c., qui aura lieu aujourd'hui, à 10½ heures, au magasin de M. A. Verneuil, No 21, rue Conti, entre les rues Chartres et Vieille-Levée.

Meubles... Meubles.

☞ Francis Fernandez, encanteur, vend, aujourd'hui, à 10½ heures du matin, sur les lieux, rue St-Pierre entre Royale et Bourbon, No 61—un magnifique lot de meubles en bois de rose, acajou et noyer—aussi de beaux tapis bruxelles, glaces françaises, tableaux à l'huile, verreries et ustensiles de cuisine, etc. Voir aux avis. Conditions—comptant.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴ Orient de la Nlle-Orléans.

Initiation au 3me degré.

La resp∴ L∴ l'Etoile Polaire No 1 sous la juridiction du Suprême Conseil du Rite Anc∴ et Acc∴ pour l'Etat Souverain et Indépendant de la Louisiane, procèdera, vendredi 30 novembre, dans son local encoignure Amour et Histoire, à une initiation au grade de Maître-Maçon. Tous les M∴ M∴ de cet Orient sont invités à cette cérémonie ainsi que ceux de la juridiction [illegible]. Par mandement de la Loge. L. CABOCHE, Secrétaire. 29 nov—2

Machine à dessécher, à vendre.

UNE machine à dessécher, de seconde main : bouilloire de 30 pieds de long et 32 pouces de diamètre, cylindre de 8 pouces de diamètre et de 2 1/2 pieds de parcours, roue de 18 pieds de diamètre. S'adresser à AUGUSTIN & THIBAUT, No 7 Front Levée, entre Douane et Bienville. 29 nov—1m.

PROCLAMATION.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Hôtel de Ville, 26 novembre 1860.

LE gouverneur de l'Etat de la Louisiane ayant désigné le JEUDI, 29 du courant, comme jour d'actions de grâce et de prières, Les chefs de bureaux de la ville et toutes les personnes qui y seraient disposées sont priés d'observer la proclamation du gouverneur en suspendant, autant que faire se pourra, leurs occupations ordinaires en ce jour-là. 27 nov—2f JOHN T. MONROE, Maire.

BANQUE DU SUD.

Nlle-Orléans, le 28 novembre 1860.

UNE élection de six directeurs de cette institution pour l'année suivante, aura lieu à la maison de banque, le 12 décembre 1860, de midi à une heure P. M. 29nov— THOS. LAYTON, caissier.

Banque de la Louisiane.

CETTE banque sera fermée jeudi prochain, 29 du courant, jour d'actions de grâces. Les billets et les comptes échéant ce jour là devront être payés la veille. E. J. TIBAULT, caissier. 28 nov—2f

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.

UNE assemblée de cette société aura lieu DIMANCHE, 2 décembre, à midi, dans la salle de l'encoignure des rues Grands-Hommes et Champs-Elysées, Troisième District. Tous les membres sont priés d'y assister, car des affaires importantes seront soumises à leur considération. Par ordre de S. P. DE LABARRE, président. AUG. LAROSE, secrétaire.

CIGARES de la Havane—150,000 cigares de la Havane venant d'être débarqués du brick Hope, de différentes grandeurs, telles que Regalia Londres, Bravos, Regalia Britanica, Garibaldi, Media Regalia, Chica, Regalia del Rey, &c., &c.; des marques Flor de M. Vega, Toreno, M. L. Milan et Intimidad, en magasin à vendre par GUMA & MASICH, Rue Tchoupitoulas, No 78.

COGNAC, VINS, LIQUEURS.—11 quarts pipes Cognac, Champagne, Vineyard proprietors 1857. [illegible] 17, rue St-Louis. VOR MAIGNAN.

EN débarquement du navire Rachel de Bordeaux et à vendre par le soussigné [illegible] VOR MAIGNAN, 17, rue St Louis.

EAU-DE-VIE de pêche—10 barils de la Caroline du Nord, recolte de 1859. 4 barils de Tennessee, récolte de 1859. E. LAMBERT, Rue des Magasins, No 56, ancien 62.

CHAMPAGNE—15 paniers, comte de Raynal, grandes bouteilles [illegible]. SUCRE de la Havane—150 caisses [illegible]. RHUM blanc de la Havane—30 pipes, en magasin. VIN rouge et vin blanc [illegible]. VIN BLANC—25 barriques vin blanc Haut Sauternes. MOUTARDE—[illegible] arrivé de Bordeaux, à vendre par F. PLASSAN, rue Vieille Levée, Nos 37 et 39.

PRUNES—300 barils prunes [illegible] à vendre par F. PLASSAN, rue Vieille Levée, Nos 37 et 39.

POMMES de terre—300 barils Mechanics, Pinkes, Jolly Farmers, Peach Blows et Kidneys de choix, en débarquement et en magasin. Oignons—300 barils oignons rouges d'Iowa. Fèves—300 barils fèves blanches et fèves rouges. Pommes—100 barils pommes de choix pour être expédiées, en magasin et à vendre par CUCULLU & JULIAN, Rue Poydras, No 20 (ancien No 14).

SOUFRE! SOUFRE!

A vendre en barils et en once, chez P. L. BERNARD, Pharmacien, Coin Remparts et St-Louis.

Succession de Saml P. Hare.

TOUTES les personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession de Samuel P. Hare sont priées de les présenter, et toutes les personnes qui doivent à ladite succession sont priées de payer à CAROLINE H. HARE, tutrice, rue Girod, No 54, entre Tchoupitoulas et Magasins. 27 nov—3

Monsieur JULES DARANS,

DOCTEUR ET PEDICURE DE PARIS,

Rue de Chartres No 128.

☞ Tout nouvellement arrivé dans cette ville, prie la population de vouloir bien l'honorer de sa visite [illegible].

Avis au public.

M'étant spécialement occupé des maladies secrètes en général, les personnes qui pourraient en être atteintes pourront en toute confiance [illegible]. OBSERVATION.—Pour cette dernière médication nos consultations seront gratis. 27 nov—1m

BLANCHISSEUSE.

ON a besoin d'une femme blanche, bonne blanchisseuse et repasseuse. S'adresser rue de l'Esplanade, No 94. 28 nov

CHARBON.

Changement de local.

Nous avons transporté notre bureau (City coal office) du No 10 au No 16, Exchange Place, et nous offrons actuellement du charbon à bon marché. Bon charbon pour les familles, à 60 cents le baril, livré. Toutes les demandes laissées à notre bureau, Exchange Place No 16, ou bien dans la rue des Magasins, No 194, seront promptement remplies. Anthracite Cannel anglais, au plus bas prix du marché. 29nov—1m P. H. WILLARD.

Charbon! Charbon!!

Charbons Pittsburgh, Anthracite et Cannel de Liverpool, à vendre aux plus bas prix du marché, par P. V. BERNARD, Passage de la Bourse, No 58, entre Douane et Bienville. 3 oct—3m

ATTENDU par le navire Pocol, du Havre—50 caisses absinthe Ed. Pernod. Par le navire Rachel, de Bordeaux—100 caisses de 12 bouteilles vieux vin, 40 fûts de vin rouge Margaux Médoc 1848, 25 de 24 demi-bouteilles de 1848, 50 de 12 bouteilles, du Pontet St-Julien 1848, 25 de 24 demi-bouteilles, do, 1848. Par le navire Wm Burns, de Bordeaux—30 caisses liqueurs assorties, en lots de 30 bouteilles, [illegible]. Par le navire Egypte, de Bordeaux—125 paniers anisette de Bordeaux, [illegible]. A vendre par CHAUDET & NÉE, 147 et 149, rue Royale. 29 nov

MADERE et PORTO—En débarquement du navire Mississipi : 100 quarts porto, 100 quarts madère, 200 octaves dito. A vendre par CHAUDET & NÉE, 147 et 149, rue Royale. 28 nov

A LOUER A BAIL.

Pour deux ans ou davantage, une excellente résidence, située dans la meilleure partie du Quatrième District, à l'encoignure des rues Camp et Third, avec écurie et autres agréments. Un magnifique piano Erard à queue, deux voitures en parfait état, une paire de chevaux doux et bien dressés et une belle jument de selle sont à vendre. On peut les voir sur les lieux. Pour les conditions et les détails, s'adresser à BERNARD KOCK, Rue Carondelet, No 30. 11 oct—6m

Raffinerie Carondelet ET FABRIQUE DE BISULFITE.

LES soussignés, seuls agents de l'établissement ci-dessus, sont prêts à fournir à leurs amis et à leurs clients, du BISULFITE DE CHAUX de cette manufacture [illegible]. AUGUSTIN & THIBAUT. 1er sep—6m

PAPIERS PEINTS.

EN magasin, un magnifique assortiment de PAPIERS PEINTS FRANÇAIS ET AMERICAINS, de toutes qualités, reçus par les derniers arrivages à vendre à des prix modérés par FRANK NEWHALL, 48, rue du Canal, coin Vieille-Levée. P. S.—Des ouvriers habiles envoyés dans n'importe quelle partie de la ville et de la campagne. 1sept—3m

Boulangerie Star Mécanique,

Rue Thalie.

Dépôt, rue Tchoupitoulas, No 2.

N. F. RICE, Propriétaire.

CONSTAMMENT en magasin—un grand assortiment de pains pour les familles, biscuits à vin, biscuits crackers, dito pic-nic, dito à soupe, pain-pilote, do de marine, de français, biscuits à Peau, do au beurre, do soda, do Boston. 16oct—3m R. RODRIGUEZ, Solliciteur.

RESTAURANT D'EDWARD,

15, rue d'Union,

Entre les rues St-Charles et Carondelet.

Le public et les amis du soussigné sont prévenus que l'établissement ci-dessus sera ouvert le lundi prochain [illegible]. EDWARD DENECHAUD. 31oct—1m

MADAME THIERRY,

au coin du chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.

Ayant une grande variété de fleurs dans des pots [illegible] des bouquets pour mariages, [illegible] jardins.

U. LAROUSSINI & Co.

IMMENSE SACRIFICE.

LUNDI, LE 26 NOVEMBRE et les jours suivants.

Plus de $200,000 de MARCHANDISES A ETRE VENDUES SANS EGARD AU PRIX COUTANT.

Le mauvais état des affaires nous force à vendre tout notre stock, afin de faire face à nos engagements. Une meilleure occasion pour tous les acheteurs en général ne peut se présenter.

Tous ceux qui ont déjà eu l'occasion d'acheter chez nous, pourront voir les grandes réductions que nous avons faites dans tous les départements.

Toutes ces MARCHANDISES ne seront vendues que pour du COMPTANT, vu la grande perte que nous faisons.

Plus de $40.000 de Soieries seront offertes à vil prix.

L'assortiment est un des plus complets en ville, se composant de :

Gros de Naples noir, belle qualité, à 85 c, 90 c, $1, $1 10, 1 25, 1 35.

Gros de Naples unis en toutes couleurs à 75, 95, 1 25 et 1 35.

Soieries fantaisies à 60, 75 et $1.

" brochées à 75 c.

Robes soie brochées, haute nouveauté, de $22 à 38 la robe.

Mousseline de laine en toutes couleurs à 9 cts.

Mousseline de laine en toutes couleurs à 12 1/2.

Popelines quadrillés à 15 cts; " fantaisie à 18 cts;

Mérinos en toutes nuances à 17 cts ;

Mérinos en toutes nuances à 25 cts ; " " à 30 cts;

Cachemire unie à 85 cts;

Popelines riches, dernier genre, à 37 1/2, 40, 45. 50, 65. 70 et 85 cts.

1000 Robes barége anglais à 7 et 9 volants, à $1 50 la robe.

Barége grisaille à 12 1/2 cts la yarde; " broché très riche à 30 cts la yarde.

BRODERIES.

Cols brodés à 15, 25, 30, 65 et $1; " en vraie dentelle à $1 50; " et manches en vraie guipure à $6 50, $1 et $5; " richement brodés à $1 ;

Bandes brodées de 15, 25, 30, 40, jusqu'à $2 65.

Mouchoirs brodés à 75 cts. " tout fil à très fin à $1 20, 1 35, 1 40, 1 65, 1 85, $2 la douzaine. " à ourlets de $2 50 à $4 75 la douz.

Grands mouchoirs pour hommes de $1 75 à $3 75 la douzaine.

Jupons brodés jaconat à $1 50 c.

Cols et Manches garnis valencienne de $2 50 à $4 50.

ARTICLES POUR DEUIL.

Mousseline de laine noire à 12 1/2 c. " " à 15 cts. " tout laine à 25 cts. " très fine à 28 cts. " " à 35 cts.

Mérinos noir à 17 cts. " " à 25 cts. " très fin à 35 cts.

Cachemire noir à 85 cts. " " à 90 cts.

BARPOUR, TAMISE, ALEPINE, &c.

Cols crêpe à 30, 35, 45 et 55 cts. " et manches crêpe à $1 15, $1 25 et 1 75. " extra fin à $2 50.

Châles deuil à $2 50 et $3 50.

GANTS ET GANTELETS pour dames et enfants, de 15, 25, 35, 50 et 75 cts. Véritables gants de Jouvin à $1.

Bas pour dames à $1, 1 20, 1 50 et 1 75. " anglais de $3, $3 50 et $4. " pour enfants depuis $1 jusqu'à $2 25 la douzaine.

Chaussettes enfants do do.

Bas cachemire pour enfants à 12 1/2 cts la paire.

Nappes blanches et écrues à 45, 55, 60, 85 et $1 00. " damassées à $1 15, 1 25 et 1 75.

Serviettes " à 75, $1 et 1 25 la douz.

Damas blanc et écru pour nappes de 25, 33, 37 1/2 et 50 cts la yarde.

Toiles pour chemises par fil à $4 75 cts la pièce. " pour " très fine, $6. " pour " " à $9 50, $9 et $10.

Devants de chemises à 12 1/2, 15, 20 et 25 cts.

Cotons blancs à 7 1/2, 8 et 8 1/2.

Coton écru de 5, 6 1/2 et 8 " à drap de 13 1/2, 18, 25, 30 et 35 cts.

Couvertes blanches à $2 75 la paire. " de $3 50 à $5. " grises à 1 75 la paire.

Un assortiment complet d'articles d'habitations que nous vendrons dans les mêmes proportions.

C'est probablement une occasion qui ne se présentera jamais, de pouvoir acheter des marchandises à un aussi bas prix, mais les circonstances nous forcent à faire un tel sacrifice. Nous conseillons à tout le monde d'en profiter. Notre personnel étant beaucoup plus fort que la semaine dernière, tout le monde pourra être servi convenablement.

U. LAROUSSINI & CO, No 137, rue du Canal, et aux coins Baronne et Poydras. 26nov

☞ **Attention!**

ATTENTION!!

MAGASIN JACKSON

ENCOIGNURE STE-ANNE & CHARTRES.

A partir de ce jour, les soussignés offriront en vente leur GRAND ASSORTIMENT DE Marchandises sèches à une réduction DE quarante pour cent *au dessous du PRIX COUTANT.*

Le public en général est invité à visiter leur établissement et à profiter du grand sacrifice qui leur est offert en ce moment.

TURCOTTE & BLANCAND. 26 nov—2f

EDMOND FROIDEVAUX,

59.......Rue de Chartres.......59

INFORME respectueusement les dames, que les marchandises aujourd'hui dans son magasin de dentelles, lingeries et confections sont entièrement nouvelles et toutes importées de cette saison; qu'aucune des plus grand soin dans les premières maisons de Bruxelles et de Paris, les dames sont assurées de ne trouver chez lui que des articles d'une grande fraîcheur, de goût et de qualité irréprochables. [illegible]

Ed. FROIDEVAUX,

59.......Rue de Chartres.......59

A REÇU par les navires Globe, Baden, Bamberg, Hamburg, Johannisberg, Guttenberg, le plus grande partie de son assortiment de saison ; le Paquet et l'Evening Star le compléteront bientôt.

Les modistes et couturières trouveront chez lui, au détail, comme par le passé, toutes fournitures et ornements pour robes, chapeaux et confections, soit en détail soit en gros.

3000 pièces de rubans taffetas, No 16, en toutes couleurs, ainsi que les *Soieries, Magenta, Indine et Fenelle* à 25 cents la yarde. 25 nov—15

EN débarquement du navire Mississippi, de Gênes—5 caisses saucissons de Bologne, premier choix, 5 caisses fromage Parmesan, 5 do macaroni, A vendre par M. A. CALONGNE, 295 et 297, rue Royale, enc. Dumaine.

ENC. ROYALE & CONTI.

LUCAS ET MASSON

Depuis quelque temps, vu les circonstances, la publicité des maisons de nouveautés tombe dans de déplorables confusions. Que veut-on prouver pourtant? c'est qu'on veut vendre à meilleur marché que tout le monde ! pour cela, il suffirait de déclarer loyalement ses frais généraux.

A cet égard la maison LUCAS & MASSON est prête à prouver qu'elle est la seule maison de nouveautés à la Nouvelle-Orléans qui, comparant ses frais à l'importance du chiffre de ses affaires, peut, en vue des événements, mettre en vente les articles suivants, dont la qualité et la mise à prix seront une SURPRISE POUR TOUT LE MONDE.

TAFFETAS nouveauté 40 cts.

SOIERIES haute nouveauté 80 cts.

ROBES taffetas à 7 volants 22 mètres $12-00.

POPELINES extra unies et écossaises $1-12 1/2 cts. *introuvable ailleur.* do fantaisie double largeur 30 cts.

CHALES barége nouveauté $1-00. do tissu algérienne riche $2-00. cours actuel $6-00.

ECOSSAIS laine et soie 20 cts.

100 douzaines VOILETTES guipure 30 cts.

ROBES à 7 volants barége anglais $2-00.

GRISAILLE tissé laine 10 cts.

MANTELETS soie noir $3-00.

NOUVELLE REDUCTION

SUR LES INDIENNES 6 1/4 et 8 cts

500 confections taffetas à manches forme Paletots et Pelisses seront vendus à $21-00 ne valant pas moins de 35 à 40 piastres.

Châles Cachemire brodés garnis de vraie guipure ce qui vaut partout $80-00 à $50-00.

Enfin une partie considérable de toiles à draps 12/4 à 65 cts.

Tous les articles non énumérés ci-dessus seront vendus avec les mêmes réductions proportionnées.

Parfumeries Superfine.

Gants véritables Jouvin.

26 nov—1 sem

VIVE LA CONCURRENCE!!! GRANDE EFFERVESCENCE!

MARCHANDISES SECHES

THEO DANZIGER

Encoignure des rue Royales et St Philippe.

OFFRIRA tout son stock à une réduction de 50 POUR CENT sur les prix courants à partir de lundi, 26 novembre.

Etoffes nouvellement importées du dernier genre, comprenant MANTELETS DE SOIE, à $3, valant $6 et $9. MANTEAUX DE DRAP, TURCOS, de $2 50 à $4, valant trois fois plus. MERINOS FRANÇAIS, à 25 cts la yarde. COLS CROCHET IMPERATRICE, à des prix réduits. ROBES DE BAL, élégantes, à $4 et $5, valant $10 et $12. Les DAMES sont respectueusement invitées à venir s'assurer par elles-mêmes que ce n'est pas du humbug. 24 nov—4f

ENTREPOT DE TAPIS.

Rue de Chartres, No 19.

NOUS recevons constamment de nouveaux tapis à ajouter à notre grand assortiment, tels que Medallion, Wilton, velours, Tapis de Bruxelles, 3 plis &c. &c. Toile cirée de toutes les largeurs, de toutes les couleurs et de tous les prix. Couvertures de tables et de pianos. Une grande variété d'abat-jour, nattes. Nous offrons le tout aux PRIX COURANTS du marché. A. BROUSSEAU &Co. 23 nov—4

LOUIS DUFAU, avocat,

Passage de la Bourse, coin Douane.

MONSIEUR J. A. STOUSE se retirant de notre maison, Monsieur ADOLPHE ODIER en continue seul les affaires en son nom personnel. ADOLPHE ODIER & Co. Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1860.

ECOLE PRATIQUE,

192, rue Dauphine, entre Dumaine et Ste-Anne.

CH. CARON, directeur.

MÉTHODE PARTICULIERE ET NOUVELLE.

Classes du jour... de 9 heures à 3 heures. Classes du soir... de 5 à 10 h. du soir. Connaissances usuelles—Français, Anglais, Arithmétique. Comptabilité—Dessin linéaire. 23nov—1m

P. CASANAVE,

Entrepreneur de pompes funèbres,

88, Rue Bourbon, 88.

Embaume et vend, en gros et en détail, LES CERCUEILS *Perfectionnés et indestructibles de H. MARSHALL.* lesquels réunissent la beauté, la durabilité et la légèreté. Ces cercueils sont faits de plaques de métal repliées et sont doublés à l'intérieur de caoutchouc, de manière à être inaccessibles à l'air et imperméables. 22nov—3m

TAPISSERIE ET MEUBLES DE FANTAISIE.

E. FAY & MASSON,

Rue de Chartres, Nos 99 et 101, entre Conti et St Louis. *Magasin au Premier.*

M. E. FAY, venant d'arriver d'Europe, les associés annoncent à leurs amis et au public en général qu'ils reçoivent en ce moment un grand assortiment de meubles riches, palissandre, acajou, chêne et autres meubles pour salons et chambres à coucher : tables de salon et consoles ; un beau choix de porcelaine et biscuit, corniches dorées et estampées, lampes, brocatelle, damas, rideaux de tulle, cordons, glands et passementerie ; un grand assortiment de stores et de fleurs artificielles, choisis avec soin par M. Fay et qui seront vendus à des prix modérés. Le public est prié de venir examiner les articles et d'en juger par lui-même. 21 sept—3m E. FAY & MASSON.

GALERIE DES BEAUX ARTS

DE A. CONSTANT & CO.

ARTISTES ET PHOTOGRAPHES,

Nos 20 ET 21...RUE DE L'HOPITAL...Nos 20 ET 21

A. CONSTANT & Cie, informent leurs clients et le public en général, qu'ils sont prêts à exécuter les portraits de toutes genres et de toute grandeur, peints à l'huile ou au pastel, par un ou par douzaine, à 50 pour cent meilleur marché que dans toute autre galerie. Etant les seuls qui soient installés et qui exposent, rue de l'Hopital, les grands portraits exécutés par eux-mêmes, ils invitent le public à venir visiter les grands portraits, de 10 heures à 2 heures. 15 nov—3m A. CONSTANT & Co

AUX DAMES.

MADAME MAURY,

SAGE-FEMME,

Ex-interne de l'hopital de Toulouse, reçue par la faculté de Montpellier,

Concours de 53 et 54—1er prix.

MME MAURY, successeur de madame DANDREIS, informe sa clientèle qu'elle a transféré son domicile, rue Bourbon, où elle vient d'ouvrir un cabinet spécial de consultations, pour le traitement des maladies de l'utérus. Les dames de la campagne pourront être traitées au domicile de Madame Maury et celles en couche y recevront les soins les plus assidus. Madame Maury visitera, gratuitement, les dames qui lui seront envoyées par les médecins de la Nouvelle-Orléans. Madame Maury continue comme par le passé, à faire des accouchements en ville. Consultations de 11 heures à 3 heures, rue Bourbon 214, entre Dumaine et St Philippe. 3 nov

Vins rouges en magasin à vendre par Eugène Rochereau & Cie,

Nos. 16 ET 18 RUE ST LOUIS.

20	barriques vin rouge St-Julien "A. Bouffron."		
[illegible]	do	do	St-Estèphe do
[illegible]	do	do	St-Léonard do
[illegible]	do	do	côtes Bourg do
10	do	do	Pauillac, Duvergier, Basset & Cie.
14	do	do	Cantenac J. Romarin fils.
12	do	do	Côte F. de Guilhe.
6	do	do	Deyrin, Morgan, Duvergier, Basset & Cie.
15	do	do	S. Redon No 2.
5	do	do	Bouquet de Pauillac, "Barkhausen & Cie."
6	do	do	S. Redon No 1.

17 nov

EN débarquement du navire John Carver, de Bordeaux—100 caisses fruits assortis à l'eau-de-vie. 20 caisses eau de noix. A vendre par E. DESCHAMPS, 20 rue St-Louis. 15oct

VINS—120 barriques vin rouge bon ordinaire, 40 barriques vin 1858, pour les familles. 44 barriques Grand St-Lambert. 20 do Cantenac Médoc. 8 do Vertheuil do. 100 caisses Chateau St-Julien Médoc. [illegible] do do St-Estèphe do. [illegible] do Gusac do. [illegible] do Cantenac do. [illegible] do Chateau Latour do. [illegible] do vieux St-Julien do. [illegible] do do do 1/2 bouteilles. 1200 caisses vin blanc Haut-Sauternes. 100 do do do 1/2 bouteilles. 75 do vin blanc vieux Chateau Lamothe. A vendre par E. LAMBERT, rue des Magasins, No 56 (ancien 62). 15nov

Installations de Gaz, &c.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle et à la public en général, qu'il continuera les affaires de la ci-devant société ŒMICHEN & LOEFFLER, au No 126 (ci-devant No 142) rue de Chartres [illegible]. CHARLES LOEFFLER. 7 juin

EN débarquement du navire Mary Anna—30 pipes Gin Anchor et Swan. A vendre par J. & J. TARDOS, 49, Vieille-Levée. 29 oct

POUR PORT AU PRINCE ET ST MARC, (Hayti)—Jour de départ, 7 décembre 1860—La barque LAURA, une voilière et de première classe, capitaine PIERCE, partira positivement pour les susdits ports, le 7 décembre. Pour passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à poteau No 22, Deuxième District, ou à GEO. W. HYNSON & Co, Rue du Camp, No 82. 27 nov

CHAPEAUX D'ENFANS,

RUE ROYALE No 201,

Entre Ste-Anne et Dumaine.

Mlle Aglaée Lemaitre,

INFORME sa clientèle ainsi que les dames de la ville, qu'elle vient de faire l'ouverture d'un magnifique assortiment de CHAPEAUX D'ENFANTS. Son assortiment de chapeaux de dames est également complet. MLLE LEMAITRE se charge comme par le passé de tous les travaux de confection, pour dames et enfants. 22 nov—15f

ACADEMIE,

123, *rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.*

CETTE Académie, fondée par M. G. Boyer, va reprendre, avec le concours de M. C. Lepraitre, gradué de l'Université de France, sa 28me session. L'Académie, dont la réputation ne s'est jamais démentie, recevra, avec l'aide de ce professeur déjà connu, beaucoup plus d'extension dans toutes les branches de l'enseignement. L'instruction sera classique et commerciale, et comprendra l'étude des langues mortes, à la volonté des parents qui pourront traiter de gré à gré avec M. Lepraitre ou avec M. Boyer. Les élèves seront exercés à se servir eux-mêmes des instruments propres à la géodésie ou l'arpentage. N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Lepraitre fera, de 5 à 6 heures du soir, un cours régulier, afin de mettre les jeunes gens en état de tenir les livres.—Tout mois commencé doit être payé en entier. Rentrée des classes, le 1er octobre. 6 sept

TRAITES

SUR LA HAVANE, pour n'importe quelles sommes, et à courte vue, à vendre par F. PRATS & Co, 14 nov—1m 1rep COMMERCIAL PLACE, No 28

VENEZ EXAMINER!

Aux Nos 215 et 217, rue Vieille-Levée, en face du marché aux viandes.

AYANT en magasin un très fort stock d'habillements d'automne et d'hiver, chapeaux, casquettes et lingerie, pour hommes, jeunes gens et enfants, nous invitons nos amis et le public en général à venir les examiner, car notre intention est de les vendre à plus bas prix que jamais et offrir ainsi des avantages qu'on ne devrait pas négliger. Notre stock comprend en partie les articles suivants : Redingotes de drap, toutes couleurs, simples et croisées, à $7 50 et au-dessus. Redingotes de draps, pour tous les jours, simples et croisées, à $3 50 et au dessus. Sacs en drap pour tous les jours, simples et croisés, à $3 50 et au-dessus. Sacs pardessus, en drap, beaver, drap pilote et casimir. Pardessus. Pantalons de toutes couleurs, qualités et genres, à la Zouave, à $2 et au-dessus. Gilets de dessous, de toutes couleurs, qualités et genres, à $1 50 et au-dessus. Un assortiment général de chapeaux. " de chemises françaises et américaines. Linge de dessous, de toutes les grandeurs et de tous les genres. Rappelez-vous que vous pouvez avoir à ces prix un article bien fait et de bonne qualité. ☞ Souvenez-vous des Nos 215 et 217, anciens 107 et 109. M. GODCHAUX FRÈRES & Co. 29 nov—2 m—1m 1re p

NOUVEAU MAGASIN, FOURNITURES DE TAILLEURS

DUMAS Frères,

136......Rue de Chartres......136

ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont fondé à la Nlle-Orléans, sous la raison de DUMAS FRÈRES, une maison pour l'importation et la vente des Articles de toilette dans tous les genres pour hommes.

Leur assortiment comprend, entre autres : Draps des premières fabriques d'Europe. DOESKIN NOIR. Casimirs doubles. Etoffes pour pantalons. Etoffes, soie et laine, pour gilets. Drapscachemires. Drap-mérinos. Chemises confectionnées.

Ainsi qu'un choix complet de fournitures de tailleurs, qu'ils vendront aux prix les plus bas du marché. ☞ Les ordres de la campagne seront remplis promptement et avec la plus grande exactitude. 1 sept—3m—2p

CHANGEMENT DE DOMICILE.

No 58......*RUE ROYALE*......No 58

J. B. GUIRAUD, a l'honneur d'informer ses amis, ses clients, et aussi le public, qu'il a transféré son magasin de pianos au No 58, rue Royale près Bienville. Ayant reçu un assortiment de pianos ERARD et PLEYEL, et des instruments [illegible]. Tous les instruments sortant de sa maison sont entièrement garantis et seront immédiatement changés si l'on n'en est pleinement satisfait. Prix très modérés, conditions libérales, échanges, accords, réparations. L. GOLTERMANN, accordeur. N. B. Les personnes qui désireraient faire venir des pianos de Paris, peuvent en s'adressant à lui, les obtenir à un prix très réduit, et à des conditions très libérales. 30 nov—15 1re p

AVIS! AVIS! AVIS!

Ouverture du **RESTAURANT DE RICHELIEU,**

AU DÉJEUNER DE RICHELIEU,

D. LOPEZ & Co

65 RUE DOUANE 65

ONT l'honneur d'informer leurs amis en particulier et le public en général, que la réouverture de leur établissement est définitivement fixée au mardi, 13 courant. Comme par le passé ces Messieurs, tiendront dans leurs salons : CHOCOLAT, CAFÉ, LUNCH, PATISSERIES, &c. &c. A la demande d'une grande partie de leur clientèle ils y ont joint une magnifique salle de Restaurant, qui, sans contredit, peut lutter avec les premiers établissements de la ville, tant par la délicatesse de sa cuisine et le bon choix de ses vins. Par suite des améliorations qu'ils ont faites dans leur établissement ils sont à même de pouvoir se charger de servir en ville toute espèce de commande—Diners, Soupers, Lunch, et Patisseries. Les commandes seront également reçues, rue de Chartres, 65 encoignure Conti, à la fabrique de chocolat. 14nov—1m 1rep

NOUVEAU MAGASIN.

Spécialité de Confections, DENTELLES, LINGERIES, &c.

M. C. WALLER & Cie, informent respectueusement les dames qu'ils viennent de créer à l'encoignure Bourbon et Bienville, un magasin pour la vente des Manteaux, Dentelles, Lingerie, etc. Un atelier, à la tête duquel se trouvent des premières ouvrières arrivant de Paris, a été formé pour la confection des ROBES, MANTEAUX, HABILLEMENTS pour enfants—Soins minutieux, prix modérés, prompte exécution. On a besoin de plusieurs ouvrières. 17 nov—1m

LEON LAUGRIN,

AVOCAT,

Licencié de la Faculté de Droit de Paris,

Rue de Chartres No 20, entre St Louis et Conti, au premier étage.

REDACTION d'actes sous seings privés, règlements de comptes, liquidation de successions et de sociétés, consultations spéciales à suivre le droit français, rédaction de procurations pour la France. Heures de bureau de 8 à 10 heures du matin, et de 1 à 3 heures P. M. 18 octobre—1m

LOUIS MÜH

Annonce à ses amis, à ses clients et aux citoyens de la Nouvelle-Orléans et des environs, qu'il est maintenant prêt à leur montrer ses nouvelles et magnifiques marchandises importées directement de France et de Genève, et qui ne sont pas surpassées dans le pays. Montres en or et en argent, pour dames et messieurs ; un admirable assortiment de chaînes Léontine et Lavallière; bracelets, bagues, broches, boucles d'oreille et épinglettes en diamant; bracelets tout or et ornés de pierres précieuses; cuillers, fourchettes, tasses, gobelets, porte-bouquets, services, porte-monnaie, &c. &c., français et américains, corbeilles à fruits, bougeoirs, chandeliers, cafetières, plateaux, &c., en plaqué; de beaux bracelets, des boucles d'oreille, des broches en jais, et tous les articles de bijouterie. Le public est prié de se rappeler que je ne vends que des bijoux de la meilleure qualité et à aussi bas prix que les bijoux communs se vendent ailleurs. Que chacun vienne en juger par lui-même au No 41, rue de Chartres. 19 nov—an 8 iv

RAISINS DE MALAGA.

4,000 Caisses LAYERS. 3,000 demi caisses LAYERS. 500 quarts do do. 4,000 caisses M. R. 3,000 demi caisses M. R. 2,000 quarts do do. A vendre par PUIG FRERES, No 37 rue de la Douane. 28nov—15

Changement de domicile.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

124, *rue du Canal,*

AU-DESSUS DE LA BANQUE DE L'UNION

Près de la Statue de Clay,

Afin de satisfaire sa nombreuse clientèle, a transporté son cabinet de dentiste dans une maison plus commode et une situation plus centrale. Sa réputation et son succès étant si bien connus depuis plusieurs années en Louisiane, qu'il n'a pas besoin d'autre recommandation. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 11 oct

A LOUER.

LE haut de la maison No. 141, rue Remparts encoignure St-Louis. 21nov

A. ROUGIEUX. CH. GOUBAULT.

A. ROUGIEUX & Cie, CONFISEURS en GROS et en DETAIL,

Encoignure des rues Royale et Française, (Place Washington)—3me District.

DRAGÉES et Bonbons en tous genres ; patisseries et pièces montées pour fêtes et soirées ; bonbons français et autres : vins, liqueurs, sirops et conserves d'importation directe, le tout à un prix raisonnable. On exécute promptement les commandes pour les diners et les soirées. 21nov

Bottes, Souliers, Brodequins.

UN grand assortiment de chaussures créoles, français et du Nord, fabriquées expressément pour le marché du Sud, à vendre par BLANCAND & OUITET, encoignure Dumaine et Royale. 29 oct

CHAMPAGNE Chs. Farre,

Successeur de Max Sutaine & Co, REIMS.

Fournisseur des Cours de France, d'Espagne, de Prusse, et du célèbre Wellington Club, à Londres.

VINS de Sillery, Cabinet, Impérial & Crémant Anglais, à vendre par les principaux grocers et détaillants. Tous les ordres pour importation directe seront reçus par E. D. GRATIAA & Co, No 30, Douane. 28nov—3m

SIROP PECTORAL.

SEULE préparation véritablement efficace dans toutes les irritations de la poitrine et de la gorge, telles que rhumes, toux, catarrhes, coqueluche, enrouements &c. [illegible] A vendre par E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre.

Dépôt des eaux minérales naturelles, de France, à la Nouvelle-Orléans.

En débarquement du navire Express, du Havre. Bouteilles eau de Vichy, de toutes les sources. 200 flacons eau sulfureuse de Bonnes. A vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, Encoignure Dauphine et Douane. 25 oct

MAGNIFIQUE PLAN, Loterie à nombre simple de WOOD, EDDY & Co.

Magnifique Loterie pour décembre.

GROS LOT—Cinquante mille piastres.—Wood, Eddy & Co., directeurs des loteries des Etats du Delaware, du Missouri et du Kentucky. Les loteries suivantes seront tirées publiquement,

TOUS LES SAMEDIS DU MOIS DE DECEMBRE,

par Wood, Eddy &c., directeurs, dans leurs loteries de commissaires, comme suit :

Classe 26, SAMEDI, 1er décembre 1860.
Classe 27, SAMEDI, 8 décembre 1860.
Classe 28, SAMEDI, 15 décembre 1860.
Classe 29, SAMEDI, 22 décembre 1860.
Classe 30, SAMEDI, 29 décembre 1860.

5485 LOTS

Plus d'un lot pour chaque neuf billets.

La loterie ordinaire suivante doit être tirée, en décembre, tous les samedis, comme il est dit ci-dessous :

1 lot de	$50,000	soit	$50,000
1 "	20,000	"	20,000
1 "	10,000	"	10,000
1 "	5,000	"	5,000
1 "	4,000	"	4,000
1 "	3,000	"	3,000
1 "	1,500	"	1,500
50 "	500	"	25,000
100 "	400	"	40,000
100 "	300	"	30,000
100 "	150	"	15,000
100 "	100	"	10,000

APPROXIMATIONS DE

4 lots de	$400 approx. de	$50,000 lots,	soit	$1,600
4 "	300 approx. de	20,000	"	1,200
4 "	250 approx. de	10,000	"	1,000
4 "	225 approx. de	5,000	"	900
4 "	200 approx. de	4,000	"	800
4 "	150 approx. de	3,000	"	600
4 "	100 approx. de	1,500	"	400
5000 lots de $20				$100,000
5485 lots s'élevant à				$320,000

Billet entier, $10; demi billet, $5; quart de billet, $2,50.

Certificats de paquets à vendre aux prix suivants, c'est-à-dire le risque :

Certificat de paquet de	10 billets entiers	$80
do do do	10 demi billets	40
do do do	10 quarts de billet	20
do do do	10 huitièmes de billet	10

En demandant des billets ou des certificats, adressez-nous l'argent et tout sera expédié par la première malle. La liste des numéros sortis et des lots gagnants sera envoyée aux acheteurs immédiatement après le tirage.—Les acheteurs sont priés d'écrire leurs noms lisiblement et de donner le nom de leur bureau de Poste, du comté et de l'Etat.—Les transactions sont strictement confidentielles. Les noms des personnes qui gagnent des lots ne sont jamais divulgués sans leur consentement par écrit.—Les billets de toutes les banques solvables, les chèques de banque, les certificats de dépôt et les timbres de poste sont reçus en paiement.

Les billets qui gagnent des lots doivent être renvoyés au bureau pour le paiement ou pour être échangés contre d'autres billets. On les paiera en chèque de banque ou au gré de l'acheteur. Il n'est pas nécessaire de mentionner les numéros des billets qu'on désire avoir. Grands tirages extraordinaires de Wood, Eddy & Co, ayant lieu le troisième samedi de chaque mois. A la demande d'un grand nombre de nos correspondants du Sud et du Sud-Ouest, nous avons ouvert à la Nouvelle-Orléans un bureau pour les personnes qui veulent acheter des billets. Les demandes, pour être promptement remplies, doivent être adressées à C. T. HOWARD, Boîte 184 H., Nlle-Orléans, Lne., ou WOOD, EDDY & CO., Wilmington, Del. 2 nov—1m

Bureau du Contrôleur,

Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1860.

AVIS est, par les présentes, donné que le lundi, troisième jour du mois de décembre 1860, l'adjugerai à mon bureau, à 11 heures A. M., la collecte des revenus des différents marchés de la ville, pour une année, en vertu de la 41me section des ordonnances revues de la ville, (page 105 du Digeste de Leovy.) Les dites adjudications sont sujettes aux spécifications, aux termes et conditions qui seront lus le jour de ladite criée, et sont en outre sujettes au rejet ou à l'acceptation du Conseil Commun de la ville. 22nov—au 3 dec V. DUPLESSIS, Contrôleur.

AVERTISSEMENT AU PUBLIC.

Bureau de la Comp. du Gaz, 15 novembre 1860.

Les consommateurs de gaz sont avertis qu'un MULATRE qui se dit employé de la Compagnie, obtient accès dans les maisons sous prétexte d'examiner le gazomètre ou les installations. A l'exception du nègre HENRY, tous les employés chargés des réparations sont des blancs. Dans le but de prévenir des impositions de ce genre, ils seront dorénavant munis de l'autorisation écrite du Trésorier. 15nov F. N. WOOD, Président.

T. FITZWILLIAM,

Marchand de Fournitures de bureau —et— Fabricant de livres en blanc,

Rue de Camp, No 76, (maison édifice du Delta), NLLE-ORLEANS.

La plus grande attention aux demandes de tous les genres d'impressions, gravures et billets lithographiés, checks, traites, certificats de dépôt, connaissements, têtes de bills, têtes de billets et de lettres, &c. 14 nov—jusq 31 déc—1re p.

SALON DE MODES.

Mme BESNARD, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle-Orléans, qu'elle vient d'ouvrir un Salon de Modes rue du Canal, No 52, au premier. Elle a reçu de Paris tout ce qui concerne les modes et les nouveautés—Coiffures, chapeaux et lingerie pour dames, ainsi qu'un joli choix d'articles d'enfants. Elle prie les dames de vouloir bien l'honorer de leur patronage. 21 nov—1m

Les dames SKEUWS & DUMONT

Ont l'honneur d'annoncer aux Dames qu'à partir d'aujourd'hui, les nouvelles villes seront installées dans leur nouveau magasin, RUE ROYALE, ENCOIGNURE BIENVILLE, en face de la maison de Mme ALBERT, et qu'elles feront toujours de marchandises nouvelles qu'elles viennent de recevoir par la voie du Havre, et qui ont été choisies par Mlle SOPHIE SKEUWS elle-même. Un grand choix de chapeaux de soie et velours, et autres nouveautés. Amazones, Marie Tudor, Bolero, &c. Paletots et manteaux de velours et de soie. Manteaux de drap, popeline, soie et [illegible]. Grand assortiment de robes de soie, laine et brodées, et robes de bal. Zouaves et Turcos en velours, taffetas et drap brodé d'or. Châles de cachemire brodés d'or et de soie, garnis de guipure et Chantilly. Châles de dentelle. Pointes de dentelle. Châles losanges, garnis. Mantelets. Palerines Sultane, garnies. Robes de dentelle noire et blanche. Volants de dentelle Chantilly et guipure, toutes les hauteurs. Un grand choix de parures en point d'Alençon, Bruxelles, application, Valenciennes et Malines. Grand assortiment de fleurs et coiffures et garnitures pour robes de bal. Coiffures, résilles, filets, turbans et agrafes. Ombrelles et éventails. Bouches et ceintures, haute nouveauté. Grand assortiment de garnitures et passementeries pour robes et confections. Lingerie, robes d'enfants en piqué, et robes de baptême garnies de Valenciennes riches. Négligés nouveaux pour dames. Mouchoirs brodés et application. Et un grand choix d'autres nouveautés trop long à détailler. Ces dames se chargent de la confection de robes, et invitent les dames à venir visiter leurs modèles. Les ouvrières sont du premier mérite, et les robes et les confections seront exécutées avec la perfection des pièces de Paris et soignées par une commande expresse. ☞ La maison Skeuws & Dumont se recommande au bienveillant patronage des Dames. 1nov—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. MEDES a l'honneur de prévenir les personnes qui ont bien voulu jusqu'à présent le patronner, qu'il a transporté son magasin de modes et de confections, du No 8, rue Bourbon, au No 11, RUE ROYALE, ENTRE CONTI ET BIENVILLE, où il a toujours un assortiment de chapeaux [illegible]. 12 nov—1m pr. p.

AVIS.

J. B. MAILHE, DOCTEUR EN MEDECINE DE PARIS, arrivé récemment dans cette ville, s'empresse d'annoncer au public en général et particulièrement à ses compatriotes, qu'il vient d'établir son domicile rue St-Louis, No 83, où il recevra les consultations tous les jours de 10 heures à midi, et de 4 à 5 heures du soir. Bien des patients n'apprendront pas sans intérêt, qu'il traite les maladies chroniques, telles que celles de l'estomac, du foie, la dyssenterie (gastro-entérite), plaies, fistules, sans opération, rhumatisme, affections cutanées et de poitrine, les maladies secrètes, urinaires et du cœur, les névralgies, la dyspepsie, &c. NOTA.—Sur le premier examen des cas à décider, il donnera son diagnostic, soit verbalement, soit par écrit, et pour les cas sanctionnés curables, les effets thérapeutiques sont avec les résultats garantis. 26 nov—6f

AVISO.

J. B. MAILHE, doctor en medecina y cirujano de Paris, que acaba de llegar en esta ciudad, tiene el honor de participar al publico que vive en la calle de San Luis, No 83, donde recibe consultas diariamente, de las 10 à las 12 del dia y de las 4 à las 5, de la tarde. Muchos pacientes veran con gusto è interes que este facultativo cura las enfermedades crónicas, à pesar de su gravedad, como las siguientes : del estómago, del higado, la disenteria, las llagas, las fístulas, sin operacion alguna, el reumatismo, enfermedades cutáneas, las de las orinas, del cutis, las del pecho, la eflorescencia de la sangre y de los nervios, las quebraduras, la dispepsia, la vista, etc. NOTA.—Despues de examinar los casos arriba expresados, dará su diagnóstico de ellos verbalmente ó por escrito, segun el deseo de los interesados. Y en cuanto á los reconocidos curables, los efectos terapéuticos son con los resultados garantizados. 26nov—6

M. F. BERNARD, peintre,

A TRANSPORTÉ son atelier au No 146, rue de la Douane, encoignure Dauphine. 8 nov

Pour Cordonniers.

L'élastique pour souliers,

De la compagnie de GOOD YEAR est arrivé et sera vendu [illegible] chez LEON PIERRE & Co. rue de Chartres, 71.

A vendre,

UNE machine avec son manège, pour la fabrication de chocolat, ainsi que ses moules et accessoires. A vendre chez Adam, rue Canal, entre Levée et Chartres. 11oct

ATTENDU par le navire Tenas, de Bordeaux—60 caisses fruits au jus assortis, 20 caisses fruits au jus, 5 caisses poires au jus, 5 caisses prunes au jus, 15 caisses abricots à l'eau-de-vie, 5 caisses fruits assortis à l'eau-de-vie. Par le navire Josephine, de Marseille—50 barriques vin Picpoul, 300 paniers huile Pinguiel, de 22 onces, 100 do de 24 onces, 100 do 11 onces, 100 paniers bouteilles vides 22 onces, 100 caisses vermouth Noilly Pratt & Co, 20 do de cassis, 10 do fruits au rhum, 10 do de capres, 10 do cornichons, 20 do variantes, 20 do câpres en salade, 30 caisses anchois, 100 do savon de Castille. A vendre par PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis. 14 nov

HUILE—Huile—300 paniers huile James Planel, 12 bouteilles; 300 paniers huile James Planel, 24 bouteilles ; 300 paniers huile Pascal 12 bouteilles ; 300 paniers huile A. Crone, 12 bouteilles, en débarquement du navire Mississipi et à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 15nov

FROMAGES—Fromages de Gruyère, Stilton à Cheddar, venant d'être reçus, à vendre par DUNTZE & CO, enc. Royale et Conti. 7nov

EN magasin et à vendre par le soussigné—30 barils d'eau-de-vie, 50 caisses fruits au jus, 20 do cerises à l'eau-de-vie, 20 do de vermouth Noilly, Pratt & Co, 10 do de muscat de Frontignan, [illegible]. 15 do de vin rouge St-Estèphe. PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis. 16 nov

DAMEJEANNES—A vendre par les soussignés, 500 Damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons. Bouteilles—75 caisses d'une grosse chacune, bouteilles à cognac et à madère. Vin de Marseille—30 barriques vin rouge très corsé, A vendre par PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis. 16 nov

ATTENDU par le navire Josephine, capitaine Kelbrook, de Marseille—20 barriques vin Bergasse, 300 paniers huile Pinguiel de 11 et 22 onces, 10 paniers olives Verdales, 10 do sardines anchoisées, 100 do vermouth Noilly, Pratt & Co., 100 do muscat de Frontignan, 20 do cassis de Mont-d'Or. Par le navire Paquet, du Havre, [illegible]. PAUL JUGE & FASSY.

Changement de local.

LE soussigné a transporté ses bureaux de la rue Front Levée, No 11, à la rue Vieille Levée, Nos 61 et 63, entre Conti et Bienville. F. A. GONZALES & Co